



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, que lors de la **séance ordinaire** devant se tenir le mardi 7 mars 2023 à 19h30, le conseil municipal devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

ADRESSE : 518-518A, route 216
ZONE : CcM.8
LOT : 5 761 605 du cadastre du Québec

NATURE DE LA DEMANDE :

La demande de dérogation mineure vise à autoriser :

- 1) l'agrandissement vers l'arrière du bâtiment principal avec une marge de recul arrière de 1,59 mètre plutôt qu'à 8 mètres, tel qu'exigée au tableau 1.2 de l'article 5.2.4 du règlement de zonage #02-90.
- 2) Deux (2) agrandissements du bâtiment principal avec une hauteur inférieure à 5 mètres soit d'une hauteur de 4,88 mètres (16'-0'') tel qu'exigé selon la grille des spécifications de la zone CcM.8.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à la demande.

DONNÉ à Saint-Paul-de-Montminy, ce dix-septième jour du mois de février deux mille vingt et trois.

Claudette Aubé, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Articles 335 et 346 du Code municipal)

Je, soussignée, Claudette Aubé, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil ce dix-septième jour de février 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dix-septième jour de février deux mille vingt et trois.

Signé : Claudette Aubé, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe